

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2026- 158

Avignon, le 20 JUL. 2026

N° 26/ 135

**Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade  
de Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 25-106 du 25 août 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté n° 25-107 du 25 août 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté du Président n° 25-129 du 20 octobre 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 26-054 du 12 mars 2026 portant composition du jury fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,



Vu l'arrêté n° 26-055 du 12 mars 2026 portant composition du jury fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-058 du 19 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-059 du 19 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté 26-062 du 19 mars 2026 portant liste des candidats autorisés à participer au concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté 26-063 du 19 mars 2026 portant liste des candidats autorisés à participer au concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026, en date du 24 juin 2026,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026, en date du 29 juin 2026,

Considérant les lauréats inscrits sur les listes d'aptitudes,

#### ARRETE

**Article 1 :** A compter du 20 juillet 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 19 lauréats.

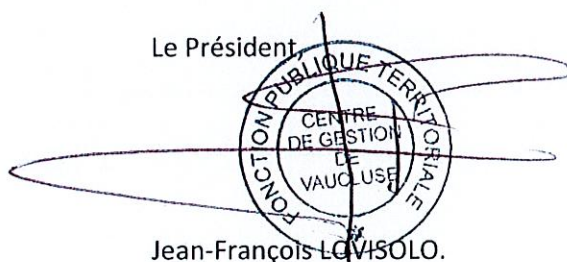
| Nom        | Prénom              | Spécialité                                  |
|------------|---------------------|---------------------------------------------|
| BENCIVENNI | Stéphane Charles    | Bâtiments, génie civil                      |
| CHAVANT    | Anthony Romain      | Bâtiments, génie civil                      |
| CHOUILLET  | Alexandre           | Réseaux, voirie et infrastructures          |
| DENARNAUD  | Solenn Marie Reine  | Bâtiments, génie civil                      |
| DEVANNE    | Thibault            | Réseaux, voirie et infrastructures          |
| DUMAS      | Christophe          | Aménagement urbain et développement durable |
| ESTANGUET  | Clément Rémi        | Bâtiments, génie civil                      |
| FERRARI    | Nathalie Marie José | Réseaux, voirie et infrastructures          |
| HERNANDEZ  | Arthur Enrique René | Réseaux, voirie et infrastructures          |
| JAEN       | Mathilde            | Aménagement urbain et développement durable |

|          |           |                                    |
|----------|-----------|------------------------------------|
| KPODEKON | Virague   | Réseaux, voirie et infrastructures |
| MENOUN   | Anthony   | Réseaux, voirie et infrastructures |
| PAUL     | Amanda    | Réseaux, voirie et infrastructures |
| RESPAUD  | Kevin     | Bâtiments, génie civil             |
| SASSO    | Anthony   | Bâtiments, génie civil             |
| SUCHEL   | Stéphanie | Bâtiments, génie civil             |
| TEBANI   | Pierrick  | Bâtiments, génie civil             |
| THEROND  | Steffie   | Bâtiments, génie civil             |
| TROISI   | Patrick   | Bâtiments, génie civil             |

**Article 2 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président



Jean-François LOVISOLO.